

Règlement « La Féminine de printemps » : marche et course organisée le 04 mai 2025 à PAU

ORGANISATION

Le Club Universitaire Palois (C.U.PAU) organise une manifestation sportive réservée aux femmes (course à pied et marche) à PAU : La « Féminine de printemps » le dimanche 04 mai 2025.

EPREUVES

* Les Foulées des Enfants, ouvertes aux garçons et filles nés en 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 ou 2014 sur une distance de 950 m.

* La "Marche" ouverte uniquement aux femmes nées avant le 05 mai 2009, sur une distance de 6 km, avec chronométrage électronique et classement alphabétique.

* La "Course" ouverte uniquement aux femmes nées avant le 05 mai 2009, sur une distance de 6 km, avec chronométrage électronique et classement par ordre d'arrivée.

Horaires du dimanche 04 mai 2025

09h50 : Échauffement collectif des enfants

10h45 : Échauffement collectif des femmes

11h05 : Départ de "la Marche des femmes"

10h00 : Départ de la course des enfants

11h00 : Départ de "la Course des femmes"

DEROULEMENT

Les itinéraires seront fléchés, le circuit étant sécurisé par les signaleurs de l'organisation. Les voies publiques seront réservées en priorité aux enfants (foulées des enfants) et aux participantes de « la Féminine de Pau », qui devront respecter les instructions des organisateurs ; le parcours sera ouvert par les cyclistes de l'organisation et fermé par des bénévoles de l'organisation.

Tout autre accompagnement des concurrentes est interdit (vélo, roller,) et l'organisation se réserve le droit de déclasser toute concurrente ayant été manifestement accompagnée par un membre de son club ou de son entourage.

La manifestation prendra fin à **12h30** sur les voies publiques, celles-ci seront rendues à la circulation normale à 12h30 précises, le comité d'organisation déclinant toute responsabilité à ce moment-là. Des secouristes et un médecin seront présents sur le parcours et sur la zone de départ/arrivée. Nécessité d'avoir le dossier complet pour retirer le dossard. Prévoir des épingles.

Le dossard devra être porté partenaires visibles. À l'arrivée, les 3 premières de la course femmes s'engagent à conserver leur dossard visible lors des interviews presse et sur le podium.

OBLIGATIONS SANITAIRES

En fonction du contexte sanitaire, certaines obligations devront être mises en place. Les modalités seront précisées sur le site de la Féminine de Pau, dans la presse et lors du retrait du dossard. Les participants s'engagent à les respecter.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée. En cas de chaleur importante, un ravitaillement en eau sera installé à mi-parcours (3 km).

Il est fait obligation aux concurrentes de trier puis de jeter les détritiques dans les poubelles de tri prévues à cet effet.

DROIT À L'IMAGE

En s'acquittant de son dossard, chaque concurrente autorise expressément les organisateurs du C.U.PAU, ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias), à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « la Féminine de Pau » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le CUPAU décline toutes responsabilités sur les images prises par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le responsable de traitement est le Président de l'association Club Universitaire Palois omnisports.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au concours sont :

- nom, prénom, sexe, date de naissance, autorisation parentale si nécessaire, ville, email. Taille de t-shirt, licence sportive, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche EN COMPETITION ainsi que le chronométrage électronique pour la course à pied. Pour les challenges : l'entreprise.

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à permettre la participation à la Féminine de printemps 2025 comprenant la publication des résultats.

Certaines réponses aux informations sollicitées sont obligatoires afin de prendre en compte la participation à la manifestation.

À défaut, la participation ne pourra pas être prise en compte.

La conservation des données se fera jusqu'au 31 décembre 2026. Le destinataire de ces données est le CUP Omnisports.

Conformément aux dispositions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque candidat bénéficie d'un droit d'accès aux données le concernant et faisant l'objet du traitement, d'un droit de rectification des informations qui le concernent, d'un droit à l'effacement de ses données, d'un droit à la limitation du traitement des données le concernant, d'un droit à la portabilité des données collectées.

Pour exercer un de ces droits, il convient de s'adresser au Club Universitaire Palois Omnisports. : lafemininedepau64@gmail.com

Si une participante estime que le traitement des données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, elle peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-contre : CNIL - Services des plaintes, 3 place de Fontenay, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

De par son inscription et sa participation à la Féminine de Pau, chaque participante autorise le Club Universitaire Palois à collecter et utiliser les données à caractère personnel la concernant, conformément aux présentes dispositions. Il est possible, à tout moment pour chaque participante, de retirer son consentement au traitement des données la concernant en s'adressant à l'adresse mail précitée. Cela aura pour conséquence d'annuler sa participation à la Féminine de Pau.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Un local dit « antidopage » est prévu sur la zone de départ/arrivée. En s'inscrivant à "la Féminine de Pau", les concurrentes s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du code du sport. Le C.U.PAU, fidèle à ses valeurs, rejette totalement toute idée de dopage ou de tricherie.

ASSURANCES

Le C.U.PAU est couvert en responsabilité civile par une police souscrite auprès de la MAIF. Les licenciées d'une fédération bénéficient de garanties accordées au titre de leur licence, il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement si elles le souhaitent.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être faites soit par internet via le site officiel de la Féminine de Pau (www.lafemininedepau.fr), soit par bulletin papier. Les bulletins papier sont à renvoyer à l'adresse suivante : CUPAU Stade André Lavie, Avenue du doyen Poplawski 64000 PAU (tel :05 59 02 37 21) **avant le dimanche 27 avril 2025 à 23h.**

Pour des raisons d'organisation, de convivialité et de respect des règles sanitaires, le nombre d'inscrits sera limité à 3200.

Foulées des Enfants : réservées aux garçons et filles nés en 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 ou 2014

Une autorisation parentale signée doit être fournie aux organisateurs avant ou au moment du retrait du dossard.

Ces Foulées ne donneront pas lieu à classement ; un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

La Féminine de Pau : ouverte aux femmes nées avant le 05 mai 2009.

Conformément à la loi n°2022-200-296 du 2 mars 2022 et son décret d'application n° 2022-925 du 22 juin 2022, l'inscription ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la copie d'un des documents suivants :

*certificat médical de non contre-indication à la **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an.

ou * licence (à jour) de la FF d'athlétisme : licence athlétisme compétition, licence athlétisme entreprise, licence athlétisme running ou pass running.

ou * licence (à jour) UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné "**la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**".

ou * **PPS** : Le Parcours de Prévention Santé, désigne un outil d'autodiagnostic, préventif et d'information sur les risques pour la santé liée à la pratique de l'athlétisme. Son contenu est défini par la FFA dont elle tire cette compétence de la loi. Ce document est téléchargeable à l'adresse pps.athle.fr

Aucun autre document ne pourra être accepté. **Ces documents sont exigés quel que soit le départ choisi** (course ou marche)

DROITS D'INSCRIPTION

Les Foulées des enfants sont gratuites

La Féminine de Pau : jusqu'au 27 avril 2025 : 13 € en individuel

Paiement électronique sur notre site ou par chèque à l'ordre du « Club universitaire Palois ». Pour les challenges entreprises, possibilité de facturation à posteriori, en prenant en compte l'intégralité des inscriptions, que les dossiers soient complets ou non.

Arrêt des inscriptions le dimanche 27 avril 2025 à 23h. Attention : aucun remboursement ne pourra être demandé, l'engagement étant ferme et définitif.

Pour chaque inscription, 2 euros au minimum seront versés à l'association de lutte contre la maladie de Crohn et le cancer de l'intestin "AFA"

Le CUP ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf certificat médical justifiant de l'incapacité à participer à la Féminine d'e printemps 2025.

Pour des raisons de sécurité et en particulier en raison de conditions météo très défavorables, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs épreuves, de les retarder ou de les arrêter ainsi que de modifier le parcours prévu. Aucune indemnisation, aucun remboursement de frais ne pourront résulter de ces modifications.

RECOMPENSES

Tous les enfants arrivant se verront attribuer une belle surprise.

Toutes les inscrites recevront, lors du retrait du dossard, un **tee-shirt technique (couleur inédite)**.

Les 3 premières de la course (départ 11h) recevront un superbe cadeau offert par l'un de nos partenaires

Les 4 CHALLENGES

Challenge « Féminifamille » : 4 personnes de la même famille, **cumul des 4 temps**, récompense à la famille gagnante.

Challenge « Féminisport » : 5 personnes du même club sportif, **cumul des 5 temps**, récompense au club gagnant.

Challenge entreprises" : ouvert à toutes les entreprises et collectivités inscrivant au minimum 10 personnes. **Challenge du nombre.**

Challenge étudiants" : ouvert à toutes les facultés et écoles supérieures inscrivant au minimum 5 étudiants. **Challenge du nombre.**

Modalités téléchargeables sur notre site. Attention : clôture des inscriptions aux challenges le dimanche 20 avril 2025 à minuit.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant, les concurrents et les parents des enfants coureurs acceptent le présent règlement sans restriction.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.lafemininedepau.fr